6 RÉGION

SANTÉ

Le député Sébastien Jumel veut en finir avec les déserts médicaux

SEINE-MARITIME Le député PCF de Seine-Maritime défendra sa proposition de loi contre les déserts médicaux, ce jeudi à l'Assemblée nationale. Parmi les mesures, l'obligation d'installation dans les zones en sous-densité médicale en contrepartie d'un soutien financier des étudiants en médecine.

DENIS DESBLEDS

'est un sujet dont on parle depuis des années, mais en décidant que rien ne doit changer », cingle Sébastien Jumel, député PCF de la 6° circonscription de Seine-Maritime (Dieppe, Eu, Aumale, etc.).

Jeudi 2 décembre, il défendra sa proposition de loi contre les déserts médicaux à l'Assemblée nationale, avec rien de moins que l'ambition d'en finir avec eux. « L'accès à la santé est le sujet de préoccupation numéro 1 pour nos concitoyens, comme l'ont montré les cahiers de doléances lancés par le gouvernement en 2019 pour étouffer la colère des Gilets jaunes. Le deuxième sujet, c'est le handicap », liste le député.



« Un kiné ou un infirmier libéral ne peuvent s'installer où ils le veulent. Je propose simplement de faire pareil pour les médecins »

Sébastien Jumel, député PCF de la 6° circonscription de Seine-Maritime

Pour préparer sa proposition de loi, forte de six mesures propres à faire grincer les dents des étudiants en médecine, dont l'obligation d'installation dans les zones de sousdensité pendant trois ans (en contrepartie d'un soutien financier pendant les études) ou le conventionnement sélectif pour inciter les médecins à s'installer dans les déserts médicaux, Sébastien Jumel a auditionné de nombreux professionnels, étudiants et des élus.

MOINS DE GÉNÉRALISTES OU'EN 2012

Ce travail a abouti à un rapport qui constate que la désertification médicale s'est aggravée en France. « 11 % de Français n'ont pas de médecin généraliste, et six millions de nos concitoyens vivent dans un territoire sous-doté en praticiens », annonce le député.

« Il faut changer la loi », insiste Sébastien Jumel. « Les Marcheurs et Olivier Véran, ministre de la Santé,



En Picardie, il y avait 132 généralistes pour 100 000 habitants en 2012. Ils sont 116 en 2021. (Photo d'archives Dominique TOUCHART)

me disent que la fin du numerus clausus en 2020, qui limitait le nombre d'étudiants en médecine depuis 1972, va régler le problème. Mais c'est faux : au mieux, cette suppression produira ses premiers effets dans dix ans. On ne peut pas attendre jusque-là.»

En attendant, selon les chiffres on ne peut plus officiels de la DREES (Direction générale de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), la densité de médecins généralistes est passée de 132 praticiens pour 100 000 habitants en 2012 à 116 en 2021 en Picardie, de 135 à 121 en Haute-Normandie, et de 153 à 145 dans le Nord-Pas-de-Calais. La moyenne en France était de

153 généralistes pour 100 000 habitants en 2012, et elle est de 140 en 2021.

« On m'a accusé de vouloir nationaliser la médecine », conclut Sébastien Jumel. « Mais un kinésithérapeute, un pharmacien ou un infirmier libéral ne peuvent s'installer où ils le veulent. Je propose simplement de faire pareil pour les médecins. »

À SAVOIR

Les six mesures de la proposition de loi :

• Fixer le nombre de places en études de médecine en fonction des besoins de santé des territoires et non plus selon une logique comptable afin de former plus de médecins.

 Rendre obligatoire l'installation des jeunes médecins dans les zones en sous-densité médicale pendant une période de trois ans, en contrepartie d'un soutien financier pendant leurs études.

 Mettre en place un conventionnement sélectif qui oriente l'installation des médecins vers les zones sous-dotées.

• Renforcer le maillage territorial sanitaire afin que personne ne se trouve à plus de 30 minutes d'un établissement de santé.

 Soutenir les collectivités locales pour ouvrir davantage de centres de santé et aider à salarier des médecins.

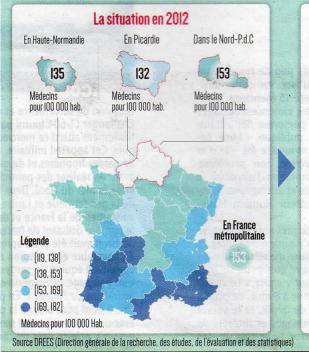
• Renforcer les compétences des hôpitaux de proximité afin de les aider à réaliser des consultations avancées au plus près des besoins des territoires.

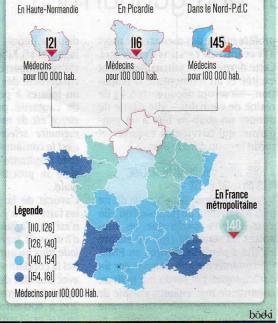
LES DÉPUTÉS LREM SONT CONTRE

L'examen de la proposition de loi de Sébastien Jumel se fait, jeudi 2 décembre, dans le cadre d'une niche parlementaire du groupe des 15 députés de la Gauche démocrate et républicaine (GDR), autrement dit du Parti communiste français (PCF) et de députés de Martinique, de la Réunion, de la Polynésie et de la Guyane. Une niche parlementaire est une journée réservée à un groupe politique. La GDR présente jeudi six propositions de loi et trois propositions de loi et trois propositions de récelution

sitions de résolution.
Pour sa proposition de loi contre les déserts médicaux, Sébastien Jumel sait qu'il peut compter sur les députés de son groupe, mais aussi sur certains autres, y compris à droite – « tant qu'ils ne sont pas médecins », ironise-t-il. « J'ai contre moi les Marcheurs », précise le député. « Ils ont déposé des amendements de suppression. » Autrement dit, vu le rapport de forces à l'Assemblée – les députés LREM représentent plus de 46 % des sièges –, sa proposition de loi aura le mérite de rouvrir le débat sur l'accès à la santé, sujet crucial, mais peu de chances d'être votée jeudi.

La densité de médecins généralistes en France métropolitaine





La situation en 2021